

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Communauté de Communes des deux Buëch

Séance du : **22 octobre 2012**

Convocation du : 16 octobre 2012

Objet : **SERVICES AUX HABITANTS**
 Poste animateur de rue et de lien social.

Demande de subvention année 2013.

L'an deux mille douze, le vingt deux octobre à 18 heures, le conseil communautaire s'est réuni à Veynes, sous la présidence de M. Michel Mesclé, Président.

Secrétaire de séance : Patrick Aubin

Etaient présents : R. Fournel, G. Pitaval, A. Chevalier, G. Jullien, G. Lesbros, M. Mesclé, JM Bermond, JC Salles, B. Faure, M. Chautant, F. Roux, M. Rosenstiel, JL Pelloux, P. Aubin.

Excusés : Francis Reynaud remplacé par Michel Lonni
Monique Barthelemy, Claudette Dargot, Brigitte Soulat, Roger Basset,
Gérard Garcin, Fleur Regord, Martine Barbet

Le Vice-Président chargé du dossier, Jean-Louis Pelloux, rappelle aux délégués la création du poste animateur de rue et de lien social au sein des effectifs de la Communauté de Communes des Deux Buëch. En 2012, l'Etat, la Région, le Conseil Général des Hautes-Alpes ont soutenu financièrement cette opération ; la participation des EPCI partenaires du Serrois, Haut Buëch, Laragnais et Deux Buëch atteignait 40 % du coût prévisionnel.

Jean-Louis Pelloux note également que le travail accompli a donné toute satisfaction aux membres du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

Considérant le facteur temps pour progresser dans la prévention des actes de délinquance et des conduites à risque, il propose que cette action puisse s'inscrire dans la durée, en envisageant la signature de conventions biennales avec les financeurs.

Pour l'année 2013, le Vice-Président propose de solliciter le concours des financeurs ci dessus ainsi que l'Agence Régionale de Santé, pour les actions mises en œuvre dans le cadre des missions confiées et pour son poste.

Le coût de l'opération a été estimé à 50 000 € TTC,
dont 8 220 € correspondant à des actions dont les objectifs convergent avec ceux du schéma régional de prévention en direction des adolescents et des jeunes.



Jean-Louis Pelloux propose de solliciter les partenaires financiers aux taux le plus élevé possible.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve cette proposition à l'unanimité, charge le Président des démarches administratives correspondantes.

votants : 15 pour : 15 abstention : 0 contre : 0

Ainsi fait et délibéré à Veynes, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,

Michel Mesle

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20121022-De2012_115-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/10/2012
Publication : 25/10/2012

Pour le Président

